

Bulletin de modification

Contrat n°FR32013242

Accord de Groupe relatif aux garanties décès et invalidité permanente accidentels

A retourner à votre Service Ressources Humaines

Assuré:

Groupe: Safran _____
 Société: _____ Etablissement: _____
 Nom: _____ Prénom: _____
 Matricule: _____ Date de naissance: / / _____
 Adresse: _____

Date d'effet de la modification : / /

Motif de modification :

- Modification concernant l'option vie privée
 Je soussigné(e) _____ demande :
- A bénéficiaire des garanties décès et invalidité accidentels au cours de la vie privée.
 Renonce au bénéfice de l'option vie privée.
- Reprise d'activité après suspension du contrat de travail

Cotisations:

Pour l'option vie privée, la cotisation annuelle s'élève à **0,075% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (34,80€ pour 2024)**.

La cotisation est prélevée mensuellement sur votre bulletin de salaire (soit 2,90 € par mois pour 2024).

Etabli le:

à:

Chubb European Group SE
 entreprise régie par le Code des assurances,
 au capital social de 896 176 662 euros,
 sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie,
 immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.
 Chubb European Group SE est soumise au contrôle de l'Autorité
 de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR)
 située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

Pour Chubb European Group SE

L'assuré/adhérent

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadre réservé à l'entreprise

Signature et Cachet

Chubb. Insured.SM